

Trois questions à **Christiane VIENNE**, Président de l'association « Bioéthique et Liberté », Grand Maître adjoint de la Grande Loge Mixte de France

**Q/** Tu es Présidente de « Bioéthique et Liberté » (B.E.L.), association qui rassemble les francs-maçons de la G.L.M.F. qui s'intéressent aux questions bioéthiques. En quoi, la démarche maçonnique apporte-t-elle une approche différente sur la bioéthique ?

La franc maçonnerie vise à améliorer l'homme et la société, la temporalité de son action se situe entre la naissance et la mort, sans spéculation quant à une vie éternelle. Les francs maçons croient en la vie avant la mort. La philosophie, héritée de Spinoza, qui les inspire, les pousse à la pratique de la morale sans moralisme et la distanciation. Il est essentiel lorsque l'on aborde les questions de bioéthique de pouvoir se distancier de ses propres convictions, de ses propres expériences pour formuler une pensée politique qui vise à l'intérêt et à l'émancipation de tous.

**Q/** Le Sénat a adopté hier le projet de loi « Bioéthique » dont une des mesures phares est la PMA pour toutes. La Chambre haute a considérablement modifié le projet de loi adopté en première lecture. Quelle analyse en fais-tu ?

Le Sénat a considérablement appauvri le projet et l'a vidé de ses principaux progrès en matière de droit des femmes.

En faisant le choix de considérer que l'orientation sexuelle des femmes était LE critère pertinent pour autoriser le remboursement de la Procréation Médicalement Assistée (PMA), le Sénat considère que la légitimité est du côté des seules femmes hétérosexuelles, ce qui constitue une aberration.

En quoi la capacité de porter et d'éduquer un enfant serait-elle liée à l'orientation sexuelle, évolutive dans le temps, d'une femme ?

Sur le fond, il s'agit d'une question qui ne concerne pas le législateur, le citoyen doit pouvoir vivre sa vie sexuelle « entre adultes consentants », comme il le souhaite et cela concerne sa vie privée.

Ce choix discriminatoire ouvre la porte à un « droit pour les hétéros » et « un droit pour les homos » Inacceptable.

La loi doit concerner toutes les femmes ou aucune !

Le débat s'est trouvé biaisé par la peur de la Gestation Pour Autrui (GPA) et lorsque les peurs dominent la raison, la raison est toujours perdante.

**Q/** Plus globalement, comment la France se situe-t-elle dans la réflexion et les avancées dans le domaine bioéthique ?

La France est globalement conservatrice en la matière et les débats sont plutôt dominés par le corps médical alors que les questions de bioéthique concernent autant le philosophe, le sociologue, le juriste, le psychanalyste ou le psychiatre, et plus loin, tous les citoyens.

En Belgique, par exemple, la question de l'identité sexuelle des femmes ou de leur situation conjugale n'a pas été prise en compte et toutes les femmes peuvent accéder dans les mêmes conditions (y compris la question de projet parental pour les femmes célibataires) à la PMA.

C'est le cas au Portugal, en Espagne, en Grèce, aux Pays-Bas, au Danemark, aux Etats-Unis, au Canada, tous pays démocratiques autant que la France.

Le modèle français paraît sur certains points détaché des demandes et des attentes d'une majorité des Français en matière notamment de fin de vie et de PMA. Il apparaît dominé par le corps médical et trop sensible aux lobbies d'inspiration religieuse.